



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 8290

Texte de la question

M. Jean-Luc Prél souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des instituts de formation en soins infirmiers. Il existe actuellement 340 instituts de formation en soins infirmiers : 2 sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, 338 sous tutelle du ministère de la santé, dont 305 adossés à un hôpital public ou privé et 33 non adossés à un hôpital. Ces instituts forment environ 18 000 infirmiers par an. Une réduction est prévue sur quatre ans. Actuellement se pose un problème financier pour ces établissements de formation : les fonds provenant du ministère semblent être délégués avec retard et ne couvrent pas la totalité du coût de la formation. Il lui demande donc, s'il souhaite maintenir le principe de la gratuité des études. Dans l'affirmative, s'il prévoit de faire le nécessaire pour que les fonds soient délégués dès le début de l'année. Il lui demande s'il prévoit un financement partiel ou total par la Caisse nationale d'assurance maladie (c'est ce qui se passe actuellement par l'intermédiaire des budgets hospitaliers) et s'il envisage un autre financement dans le cas d'une modification du statut des instituts en déléguant la responsabilité aux régions.

Texte de la réponse

S'agissant des subventions de l'Etat aux instituts de formation en soins infirmiers, la loi de finances pour 1998 prévoit une reconduction des crédits votés par le Parlement en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants ayant, dans le même temps, diminué. 1998 est donc la première année depuis cinq ans où la dotation par élève augmentera. Ces crédits seront délégués dès le premier trimestre 1998 afin d'améliorer la trésorerie des instituts. En outre la réflexion menée actuellement sur le financement des structures de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prél](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8290

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4749

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1396